

Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

Nombre de membres : 11

En exercice : 11
Présents : 07
Votants : 08

Délibération N°2025-22

MATIERE : FINANCES
LOCALES
SOUS-MATIERE : DECISIONS
BUDGETAIRES

OBJET :
DEMANDE DE
SUBVENTION DANS LE
CADRE DE L'APPEL A
PROJETS DE LA CARSAT –
PLAN D'AIDE A
L'INVESTISSEMENT EN
FAVEUR DES RESIDENCES
AUTONOMIE

L'an deux mille vingt-cinq,

Le Mardi 08 Juillet 2025 à 11h45,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 02 Juillet 2025,

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Monique CARPENTIER.

PROCURATION :

Mme Elisabeth ESCAFRE donne procuration à Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES.

ABSENTS : Mme Zohra KUFEL, Mme Jacqueline BESSET, M. Francis MUZAS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Magdeleine FOUILLAT.

Monsieur Le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'un appel à projet national a été initié par la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) dans le cadre du Plan d'aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie.

Cet appel à projets vise, entre autre, à soutenir les travaux d'aménagement et d'équipement afin d'améliorer l'accessibilité, la sécurité et la qualité de vie des résidents.

La Résidence Autonomie Pierre Estève souhaite déposer, en 2025, une demande de subvention pour un projet portant sur l'installation de nouvelles portes automatiques (8 portes) afin de sécuriser et faciliter l'accès aux bâtiments d'habitation des résidents.

Le coût total des travaux est estimé à 19 960 € HT.

Il s'agit de la seconde et dernière tranche de travaux. La première concernait les portes permettant d'accéder au bâtiment d'accueil, de restauration et d'animation ainsi que celles menant aux ascenseurs pour un montant de 16 500 € HT.

Pour ces travaux, une subvention couvrant l'opération à 100% a été attribuée par la CARSAT.

Cette année, afin de permettre le dépôt de cette demande, il est nécessaire que le Président du CCAS soit autorisé à solliciter une subvention d'un montant de 19 960 € HT auprès de la CARSAT, dans le cadre de l'appel à projets précité.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le projet d'installation de portes automatiques pour améliorer l'accessibilité et la sécurisation des entrées de la Résidence Autonomie Pierre Estève ;

L'AUTORISE à déposer une demande de subvention d'un montant de 19 960 € HT auprès de la CARSAT, au titre du Plan d'aide à l'investissement 2025 en faveur des résidences autonomie ;

L'AUTORISE à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette démarche.

Ampliation faite le :

10 JUL. 2025

Certifié exécutoire par réception
en Préfecture le :

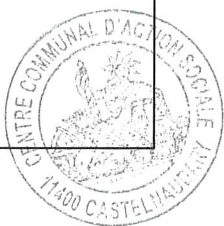
10 JUL. 2025

Et par publication le :

10 JUL. 2025

Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES



ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 08 Juillet 2025

Le Président,



Patrick MAUGARD

Accusé de réception en préfecture

011-261100150-20250708-DB202522FIN-DE

Reçu le 10/07/2025